

Image not found or type unknown



Impossibilité de travailler, à cause de travaux voirie

Par **marchi**, le **24/04/2008** à **11:15**

Après location d'un fond de commerce par l'intermédiaire d'une agence immobilière pour création d'un restaurant, j'ai peu de temps après vu les deux accès de ma rue fermés pour travaux de voirie. Les véhicules de travaux publics ont investi mon parking véhicule et plus personne ne vient dans mon restaurant. Mon propriétaire me réclame 3 mois de loyers que je ne peux payer actuellement. Je souhaite continuer mon activité et avoir des facilités de paiement pour ces dûs. J'aimerais savoir si je peux me retourner contre l'agence immo (défaut de conseils ?) qui savait l'imminence de ces travaux, ou le propriétaire ou qui? Et quel recours puis-je exercer devant quelle juridiction? Que puis-je espérer obtenir?